

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CRICQ-CHALOSSE

REUNION DU MARDI 13 AVRIL 2021

Convocation du 8 avril 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation convention du SDIS pour 2021
- 2) Approbation tarif convention la Poste pour 2021
- 3) Vote des taxes de l'exercice 2021
- 4) Vote du budget primitif de l'exercice 2021
- 5) Délibération : prise de compétence « Maison de Service aux Publics » de la communauté de communes Chalosse Tursan
- 6) Délibération : éclairage public des salles des associations
- 7) Délibération : suppression régie location des salles
- 8) Délibération : changement logiciel JVS

L'an deux mil vingt et un et le treize avril, à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Aimée LABORDE, Maire.

Présents : Aimée LABORDE, José DUPOUY, Rosine BATS, Rémi LASSALLE, Arnaud ETCHEVERRY, Jean-Charles DANDIEU, Fabien DUFAU, Céline NOUARD, Jean-Michel COMMARRIEU, Sylvie LABORDE, Michel TASTET, Nadine THIBAUDEAU, Cédric CASTAGNOS et Olivier GAULIN.

Procuration : Sandrine GAVELLE à Olivier GAULIN

Secrétaire de séance : Rémi LASSALLE

20 h 30 : DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte-rendu de la dernière réunion par M. Rémi LASSALLE, et la signature par les membres du Conseil municipal présents.

Mme le Maire demande l'approbation des membres du conseil pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : le vote de la nouvelle convention pôles retraites et protection sociale du Centre de gestion des Landes 2020-2022.

Vote : 15 POUR

1) **Approbation convention du SDIS pour 2021**

Comme chaque année, la commune doit verser des contributions communales au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

Alors que la contribution de 2020 s'élevait à 10 154 €, elle est pour 2021, de 10 157,86 €.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Vote : 15 POUR

2) **Approbation tarif convention la Poste pour 2021**

La somme allouée par la Poste, en 2021, pour la tenue de l'agence postale communale est de 1 178 € par mois pour un total de 14 136 €.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Vote : 15 POUR

3) **Vote des taxes de l'exercice 2021**

Mme le Maire explique à l'assemblée que la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, est maintenant effective.

Elle a complètement disparu du document n° 1259 de l'exercice 2021. Il n'apparaît plus que la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Du fait de cette considérable perte, les collectivités locales sont compensées par l'affectation de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département.

Dorénavant, ce nouveau taux est composé ainsi :

Taux de la taxe sur les propriétés bâties de la Commune :	15 %
Taux de la taxe sur les propriétés bâties du Département :	16,97 %
TOTAL :	<u>31,97 %</u>

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de ne pas augmenter les taxes pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le vote des taxes comme suit :

TFPB :	31,97%
TFPNB :	70,99%

Vote : 15 POUR

4) Vote du budget primitif de l'exercice 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L23111-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu la délibération n° 2021_05 en date du 10 mars 2021 adoptant le compte administratif de l'année 2020,

Vu la délibération n° 2021_04 en date du 10 mars 2021 affectant les résultats de l'année 2020,

Considérant la présentation de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, le Budget primitif 2021 de la commune comme il suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	845 770,04	447 120,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		398 650,04
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	845 770,04	845 770,04
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	635 083,98	774 485,57
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	46 136,04	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	93 265,57	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	774 485,57	774 485,57
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	1 620 255,61	1 620 255,61

Vote : 14 POUR, 1 ABSTENTION

5) Délibération : prise de compétence « Maison de Service aux Publics » de la communauté de communes Chalosse Tursan

La Communauté de communes Chalosse Tursan demande à toutes les communes membres, d'approuver les modifications de ses statuts du fait de la prise de compétence « Maison des services au public ».

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les modifications.

Vote : 15 POUR

6) Délibération : éclairage public des salles des associations

Pour finaliser l'aménagement du devant des salles des associations suggéré par le conseil municipal, un avenant à l'éclairage public nous est proposé par le SYDEC, pour une participation de la commune à hauteur de 1 828,00 € TTC.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Vote : 15 POUR

7) Délibération : suppression régie location des salles

Dans la continuité du plan de restructuration des Trésoreries, le comptable public nous demande de fermer notre dernière régie encore en activité : la régie pour la location des salles, bancs et tables.

Les personnes qui réserveront les salles, recevront un avis de la somme à payer du trésor public de Saint-Sever.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la suppression de la régie de location des salles, bancs et tables.

Vote : 15 POUR

8) Délibération : changement logiciel JVS

M. Antony ETCHARTE, le chargé clientèle de la compagnie JVS, nous a annoncé la suppression prochaine du logiciel Horizon-Line. En effet, il s'avère ne plus être assez performant pour assurer convenablement tout le travail de dématérialisation requis maintenant.

Nous allons donc adhérer à la version Horizon-Cloud.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Vote : 15 POUR

9) Délibération : Signature de la nouvelle convention pôles retraites et protection sociale du centre de gestion des Landes

Le conseil d'administration du centre de gestion des Landes, lors de sa séance du 26 février 2021, a voté une nouvelle convention pôles retraites et protection sociale 2020-2022.

Cette nouvelle convention est totalement adossée à la convention de partenariat signée entre la caisse des dépôts et consignations et le centre de gestion des Landes pour les années 2020, 2021 et 2022.

La tarification des années précédentes a été reconduite :
Collectivités et établissements publics comportant de 1 à 5 agent(s) inclus : 150 €

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Vote : 15 POUR

22 h 00 : LA SEANCE EST LEVEE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CRICQ-CHALOSSE

REUNION DU MARDI 13 AVRIL 2021

Convocation du 8 avril 2021

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation convention du SDIS pour 2021
- 2) Approbation tarif convention la Poste pour 2021
- 3) Vote des taxes de l'exercice 2021
- 4) Vote du budget primitif de l'exercice 2021
- 5) Délibération : prise de compétence « Maison de Service aux Publics » de la communauté de communes Chalosse Tursan
- 6) Délibération : éclairage public des salles des associations
- 7) Délibération : suppression régie location des salles
- 8) Délibération : changement logiciel JVS

L'an deux mil vingt et un et le treize avril, à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Aimée LABORDE, Maire.

Présents : Aimée LABORDE, José DUPOUY, Rosine BATS, Rémi LASSALLE, Arnaud ETCHEVERRY, Jean-Charles DANDIEU, Fabien DUFAU, Céline NOUARD, Jean-Michel COMMARRIEU, Sylvie LABORDE, Michel TASTET, Nadine THIBAUDEAU, Cédric CASTAGNOS et Olivier GAULIN.

Procuration : Sandrine GAVELLE à Olivier GAULIN

Secrétaire de séance : Rémi LASSALLE

20 h 30 : DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte-rendu de la dernière réunion par M. Rémi LASSALLE, et la signature par les membres du Conseil municipal présents.

Mme le Maire demande l'approbation des membres du conseil pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour : le vote de la nouvelle convention pôles retraites et protection sociale du Centre de gestion des Landes 2020-2022.

Vote : 15 POUR

1) **Approbation convention du SDIS pour 2021**

Comme chaque année, la commune doit verser des contributions communales au SDIS (Service départemental d'incendie et de secours).

Alors que la contribution de 2020 s'élevait à 10 154 €, elle est pour 2021, de 10 157,86 €.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Vote : 15 POUR

2) **Approbation tarif convention la Poste pour 2021**

La somme allouée par la Poste, en 2021, pour la tenue de l'agence postale communale est de 1 178 € par mois pour un total de 14 136 €.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Vote : 15 POUR

3) **Vote des taxes de l'exercice 2021**

Mme le Maire explique à l'assemblée que la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, est maintenant effective.

Elle a complètement disparu du document n° 1259 de l'exercice 2021. Il n'apparaît plus que la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Du fait de cette considérable perte, les collectivités locales sont compensées par l'affectation de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département.

Dorénavant, ce nouveau taux est composé ainsi :

Taux de la taxe sur les propriétés bâties de la Commune :	15 %
Taux de la taxe sur les propriétés bâties du Département :	16,97 %
TOTAL :	<u>31,97 %</u>

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de ne pas augmenter les taxes pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le vote des taxes comme suit :

TFPB :	31,97%
TFPNB :	70,99%

Vote : 15 POUR

4) Vote du budget primitif de l'exercice 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L23111-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu la délibération n° 2021_05 en date du 10 mars 2021 adoptant le compte administratif de l'année 2020,

Vu la délibération n° 2021_04 en date du 10 mars 2021 affectant les résultats de l'année 2020,

Considérant la présentation de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, le Budget primitif 2021 de la commune comme il suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	845 770,04	447 120,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		398 650,04
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	845 770,04	845 770,04
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	635 083,98	774 485,57
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	46 136,04	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	93 265,57	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	774 485,57	774 485,57
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	1 620 255,61	1 620 255,61

Vote : 14 POUR, 1 ABSTENTION

5) Délibération : prise de compétence « Maison de Service aux Publics » de la communauté de communes Chalosse Tursan

La Communauté de communes Chalosse Tursan demande à toutes les communes membres, d'approuver les modifications de ses statuts du fait de la prise de compétence « Maison des services au public ».

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les modifications.

Vote : 15 POUR

6) Délibération : éclairage public des salles des associations

Pour finaliser l'aménagement du devant des salles des associations suggéré par le conseil municipal, un avenant à l'éclairage public nous est proposé par le SYDEC, pour une participation de la commune à hauteur de 1 828,00 € TTC.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Vote : 15 POUR

7) Délibération : suppression régie location des salles

Dans la continuité du plan de restructuration des Trésoreries, le comptable public nous demande de fermer notre dernière régie encore en activité : la régie pour la location des salles, bancs et tables.

Les personnes qui réserveront les salles, recevront un avis de la somme à payer du trésor public de Saint-Sever.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la suppression de la régie de location des salles, bancs et tables.

Vote : 15 POUR

8) Délibération : changement logiciel JVS

M. Antony ETCHARTE, le chargé clientèle de la compagnie JVS, nous a annoncé la suppression prochaine du logiciel Horizon-Line. En effet, il s'avère ne plus être assez performant pour assurer convenablement tout le travail de dématérialisation requis maintenant.

Nous allons donc adhérer à la version Horizon-Cloud.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Vote : 15 POUR

9) Délibération : Signature de la nouvelle convention pôles retraites et protection sociale du centre de gestion des Landes

Le conseil d'administration du centre de gestion des Landes, lors de sa séance du 26 février 2021, a voté une nouvelle convention pôles retraites et protection sociale 2020-2022.

Cette nouvelle convention est totalement adossée à la convention de partenariat signée entre la caisse des dépôts et consignations et le centre de gestion des Landes pour les années 2020, 2021 et 2022.

La tarification des années précédentes a été reconduite :
Collectivités et établissements publics comportant de 1 à 5 agent(s) inclus : 150 €

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Vote : 15 POUR

22 h 00 : LA SEANCE EST LEVEE